Image not found or type unknown

provision huissier de justice

Par **yvesmath**, le **05/02/2019** à **13:27**

Bonjour , j'ai demandé à un huissier pour des loyers impayés en 05/18 le juge a donné son accord pour remboursement de la dette et les frais a la charge du locataire .En 01/19 l'huissier me demande une provision de 834.50 euros sommation 150.18 injonction 51.48 signification 87.77commandement 74.91proces verbal de saisie 130.57dénonciation 105.79 frais saisie rénumération 72.07 main levée 73.96 .Cela me semble élevé y a t'il des procédures a prix fixés par la loi et qui sont dépassés dans ce cas .l'huissier ne devait 'il pas me fournir me fournir le montant de son intervention au départ ainsi qe la demande de provision avant intervention lui ayant indiqué par ecrit que je lui demandais d'intervenir que si j'avais aucun frais à ma charge .Suis je dans l'obligation de règler cette somme . Veuillez agréer mes remerciements et salutations distinguées .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés